



Des réponses à vos questions

En tant que propriétaire, ai-je le droit, de pénétrer dans le logement loué à un locataire ?

Il est interdit au propriétaire de pénétrer dans le logement loué sans l'accord du locataire. Le logement est le domicile du locataire, et le propriétaire doit respecter sa vie privée. Cela constituerait une violation de domicile, ce qui est répréhensible pénalement.

Si le propriétaire a le droit de conserver un double des clefs de la location, il ne doit utiliser ces clefs qu'en respectant les règles précédentes. Par conséquent, le double de clefs ne doit être utilisé par le propriétaire que dans des situations d'urgence : dégât des eaux, fuite de gaz, incendie... en l'absence du locataire.

www.siloj86.fr